

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST SOUMIS A DIVERSES PRESCRIPTIONS STRICTES (ARRETE DU 7 SEPTEMBRE 2009).

LE CONTROLE DE LA CONCEPTION DE TOUT NOUVEAU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EFFECTUE PAR LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) EST UNE OBLIGATION INDUITE PAR LA LOI SUR L'EAU DU 3 JANVIER 1992 ET SES TEXTES D'APPLICATION.

DONNEES GENERALES

N° de l'Habitation : N° du Bâtiment :

Adresse :

Commune.....

Nom et Prénom du Propriétaire : Téléphone :

(Joindre impérativement un K bis pour les sociétés).

Adresse :

Commune.....

Nom et Prénom de l'Occupant (si différent) : Téléphone :

DEFINITION DU PROJET

Existe t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

oui non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

oui non

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une construction neuve.

de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement autonome.

Réalisation du projet :

Nom du Concepteur :

Nom de l'installateur prévu :

Adresse du Concepteur :

Nom de l'installateur :

Téléphone :

Téléphone :

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

Plan de situation au 1 / 25 000.

Plan de masse au 1 / 500 ou 1 / 200 sur lequel la filière d'assainissement doit obligatoirement figurer **à l'échelle**.

Fiche schématique présentant la filière choisie.

Références des éléments et matériaux utilisés (fosse / décolloïdeur / bac à graisse / sable, gravillons, graviers).

Une attention toute particulière devra être apportée à la nature des matériaux utilisés dans la mise en place de la filière de traitement (sable / gravillons / graviers) et à leur correspondance avec les prescriptions du D.T.U. 64.1 (norme AFNOR)

Dans le cadre d'un Permis de Construire, une copie ou exemplaire de la demande de P.C.

Fiche schématique de réalisation des ouvrages présentant la filière choisie.

Accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de Chambre :

Résidence : principale - secondaire

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour l'assainissement :m²

Le terrain est-il desservi par le réseau d'eau potable :

oui - non

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

faible < 5 % -
 moyenne > 5 et < 10 %
 forte > 10 %

Si la pente est supérieure à 10 % (dénivellement de 10 cm sur une longueur de 1m), un terrassement doit être effectué.

Présence de captage(s) (puits ou forage) sur le terrain :

oui - non

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine :

oui - non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :

..... m

Présence de captage(s) sur un terrain mitoyen ?

oui - non - ne sait pas

Se renseigner à la Mairie et les faire apparaître sur les plans joints au projet. Des dispositions particulières peuvent s'appliquer à l'assainissement autonome, s'il se situe dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable.

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine :

oui - non - ne sait pas

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :

..... m

Destination des Eaux Pluviales :

rejet en surface (fossé, caniveau, etc.)
 Infiltration sur la parcelle
 Rétention (cuve, mare, ...)
 Autre (préciser :))

ETUDES ANNEXES

Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif a-t-elle été réalisée ?

oui - non

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

oui - non

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT RETENU

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont elles prétraitées séparément.

oui - non

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT PREVU :

Fosse toutes eaux volume: m³

Installation biologique (micro-station) volume: m³

Autres (préciser).....

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, etc...) :

Modèle (ronde, rectangulaire, etc.) :

Une ventilation est-elle prévue ?

oui - non

Un extracteur éolien est-il prévu ?

oui - non

IMPORTANT :

Pour limiter les nuisances olfactives et éviter la corrosion prématurée des équipements, il est impératif d'assurer l'évacuation des gaz produits par fermentation dans la fosse toutes eaux. Pour ce faire, il est indispensable de prévoir une entrée d'air et une extraction des gaz en aval du dispositif de prétraitement. Les orifices de ces canalisations doivent être situés à l'air libre, au-dessus des locaux habités, d'un diamètre d'au moins 100 mm.

A NOTER :

Ordinairement, l'entrée d'air est intégrée au dispositif sanitaire interne de l'habitation. Par contre, la canalisation d'extraction n'est que trop rarement prévue dans le projet initial. Cette canalisation étant obligatoire, il est alors nécessaire de la faire courir le long d'un des murs externes de l'habitation. En raison de l'aspect peu décoratif d'une telle installation, il est grandement recommandé d'anticiper (avec le constructeur ou l'architecte) la présence de cette canalisation au plus tôt afin d'imaginer un moyen de la dissimuler.

